

LE GRAND PERIGUEUX
1 bd Lakanal - BP 70171 - 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD2020_132

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	72
Votants	75
Pouvoirs	3

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 13 novembre 2020

**LE 19 novembre 2020, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni
en session ordinaire sous la présidence de
M. Jacques AUZOU**

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

REVERSEMENT DE LA SUBVENTION FABRIQUE DE TERRITOIRE

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, Mme BOUCAUD, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. TALLET, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M. DENIS, M. LEGAY, Mme FAURE, M. GUILLEMET, M. DUCENE, Mme ROUX, M. RATIER, M. MALLET, Mme TOULAT, M. PERPEROT, Mme TOURNIER, Mme DUPEYRAT, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, M. PIERRE NADAL, M. FARGE, Mme ESCLAFFER, M. GUILLEMOT, Mme SARLANDE, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. CAREME, Mme COURAULT, M. DELCROS, Mme DOAT, Mme FAVARD, Mme FRANCESINI, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, Mme LANDON, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme DUVERNEUIL, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, Mme REYS, M. VADILLO

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. MOTTIER, M. REYNET, M. MOTARD, M. VIROL, M. SERRE, M. BELLOTEAU, M. ROLLAND, M. MARC

POUVOIR(S) :

M. COLBAC donne pouvoir à M. GEORGIADES
M. FOUCHIER donne pouvoir à M. LEGAY
Mme LUMELLO donne pouvoir à M. SUDREAU

REVERSEMENT DE LA SUBVENTION FABRIQUE DE TERRITOIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Envoyé en préfecture le 02/12/2020
Reçu en préfecture le 02/12/2020
Affiché le
ID : 024-200040392-20201119-DD2020_132-DE

DD2020_132

Considérant que par délibération en date du 17 septembre 2020, le conseil communautaire du Grand Périgueux a pris acte de l'obtention du label Fabrique de territoire et de l'attribution par l'État d'une subvention de 35.000 € pour l'année 2020.

Que le Grand Périgueux a accepté d'être porteur de projet pour le compte d'un consortium de 5 associations et son engagement se traduit par un pilotage de la gouvernance et **une redistribution de la subvention** permettant aux acteurs associatifs :

- de fédérer, accompagner et donner les moyens d'agir aux acteurs engagés dans la transition du territoire,
- de développer une offre de services de médiation numérique concrète distribuée sur plusieurs sites en direction des différents publics ciblés, y compris les publics des quartiers prioritaires
- de coordonner la structuration d'un réseau de tiers-lieux en Dordogne
- de préparer un déploiement du projet à terme (post 2023) au sein du projet SÎLOT sur la friche de l'ancien camp américain.

Qu'il convient désormais de préciser les montants à redistribuer au titre de 2020 à chaque association et de formaliser les conventions financières liées.

Considérant qu'après avoir analysé les actions conduites et les dépenses de ces associations, il est proposé la répartition deversement d'une partie de la subvention de l'État comme suit :

- Association Escale & Co : 24.530 € (achat de matériel numérique et travail de coordination)
- Association Camp'US : 5.000 € (achat de matériel numérique)
- Centre social Saint Exupéry : 3.600 € (achat de matériel numérique)

Que la signature d'une convention financière avec l'Escale numérique est également requise au regard du montant reversé.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Valide la proposition de reversement de la subvention aux différentes associations telle que proposée
- Autorise le Président à signer la convention financière correspondante avec l'association Escale Numérique

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 2/12 /20	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 2/12 /20	Périgueux, le 2/12 /20

Le Président,
Jacques AUZOU